



La Passagère - Règlement 2021

Manifestation sportive et rassemblement chaleureux, La Passagère s'attache à satisfaire pleinement celles et ceux qui souhaitent conjuguer course à pied et paysages d'exception

Parcours : 14 km

- **Départ : Nouvelle adresse:** rue Ville Es Mesniers (à l'angle du boulevard Jules Verger) –Dinard
2 horaires de départ : 9h10 – 9h14 (2 sas) ou ADAPTATION des sas selon les conditions sanitaires en vigueur.
- **Arrivée :** rue Hochelaga –Saint-Malo
- **Récompenses :** Aux 3 premiers du classement scratch hommes et femmes. **Lot à chaque participant** remis aux finisseuses et finisseurs.
- **Inscriptions & engagement:**
 - ▶ Individuel : **14 euros**
 - ▶ Une bourse d'échange de dossards est proposée via Nextron.
 - ▶ Contact inscriptions : Vincent Labat 06 89 47 08 45 –contact@nextron.fr
- **Challenge par équipe :** Pas de challenge par équipe cette année.
- **Ravitaillements :** 1 seul ravitaillement (eau uniquement) sur le parcours cette année, et un ravitaillement à l'arrivée.
- **Circulation accompagnateurs :** Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis dans la course.**
- **Renseignements pratiques :** lapassagere@roullier.com ou au 06.35.13.50.61 www.lapassagere.fr
- **Chronométrage :** Enregistrement des temps par **puce électronique** par Chronowest. Temps limité à 2h00 (au-delà de ce temps, pas de classement. La sécurité des concurrents encore sur le parcours ne pouvant être assurée, les concurrents sont placés automatiquement hors course.)
- **Navettes :** **Pas de navettes cette année**
Parkings du Groupe Roullier mis à votre disposition.
 - ▶ 3 parkings au 27 avenue Franklin Roosevelt à St-Malo, à partir de 7h le jour de la course.
 - ▶ 3 parkings boulevard Jules Verger à Dinard, non loin du départ de la course, rue Ville Es Mesniers.
 - ▶ Fermeture des parkings à 13h
- **Zone Natura 2000 et incidence course / environnement :** Vous allez emprunter le GR34C des bords de Rance et courir dans un environnement exceptionnel classé site Natura 2000. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et des débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés. Les concurrents se verront DISQUALIFIÉS par les organisateurs en cas de pollution ou de dégradation du site.
- **Assurances :** Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de **s'assurer personnellement.**
- **Annulation de la course :** En cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.
- **Licence Certificat médical :**
Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve :
 - Être né(e) en 2003 ou avant . Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
 - Présenter une licence délivrée par la FFA en cours de validité comportant la mention « en compétition »

- Pour les non licenciés : fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique soit de la « course à pied en compétition », soit de l'« athlétisme en compétition », soit du « sport en compétition », datant de moins d'un an au jour de la course. Cette nouvelle réglementation exclut toutes les autres licences (dont les licences «triathlon», qui ne sont plus autorisées) et tous les certificats médicaux qui ne mentionnent pas explicitement «course à pied en compétition», «athlétisme en compétition» ou «sport en compétition».
- **Remise des dossards** : Suite à l'évolution du protocole sanitaire, nous rétablissons la distribution des dossards, qui s'effectuera le samedi 10 juillet, de 14h à 17h30, à l'UFS, 27 avenue Franklin Roosevelt à St Malo. Seuls les dossiers complets pourront être retirés. Nous vous invitons à vérifier le statut de votre dossier sur le site NextRun.

Aucun envoi par courrier ne sera effectué.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

DROIT D'IMAGE - UTILISATION D'IMAGE : chaque coureur autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur tous les supports y compris les documents promotionnels, publicitaires, et livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : conformément à la loi Informatique et Liberté n78 17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

www.lapassagere.fr

ANNEXE 2

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement**, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - > Ne pas cracher au sol
 - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - > Respecter et laisser les lieux publics propres
 - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom
Date et Signature*

